Cinquante deuxième année. - N ° 51 A Mercredi 14 mars 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 554

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20180011. *Date de parution :* 17 janvier 2018.
Annonce numéro : 535. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

833 555 956 RCS Paris.
CAVES TMAX.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 4000 EUR.
Adresse : 16, rue Ganneron, 75018 Paris.
Origine du fonds : Fonds acquis par achat au prix stipulé de 187000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Caviste, animation dégustation, conseil constitution de cave, négoce de vins.
Enseigne : Rouge ou Blanc.
Adresse : 3, rue Saint-Sulpice, 75006 Paris.
Précédent propriétaire : 500 438 379 RCS Paris. **DONANDRE PARTICIPATION.**
A dater du : 24 novembre 2017.
Date d'effet : 15 décembre 2017.
Date de commencement d'activité : 15 décembre 2017.
Publication légale : Journal Spécial des Sociétés *du* 30 décembre 2017.
Oppositions : Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris 11 place Dauphine 75053 Paris CEDEX 01 pour la validité, Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats à la Cour de ParisSéquestre Juridique de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris 11 place Dauphine 75053 Paris CEDEX 01 pour la correspondance..
Commentaires : Adresse de l'ancien propriétaire : 35 rue Malar 75007 Paris Date de l'acte : 15/12/2017 Enregistré le 28/12/2017 à SIE PARIS SAINT SULPICE Dossier 2017 06029 référence 2017 A 02580 Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..